

## « Et le logement social étudiant?? »

Antony a sur son territoire la plus grande Résidence Universitaire de France, voire d'Europe. Les attributions de logements aux étudiants se font sur critères sociaux.

Depuis 1956, des dizaines de milliers d'étudiants d'origine modeste, venant de France et du monde entier y sont accueillis et peuvent ainsi trouver les conditions matérielles de la poursuite de leurs études, avec des loyers de 136 Euros pour les chambres individuelles et de 220 euros pour un T2, équipements collectifs sportifs, culturels, école maternelle, crèches auparavant, etc. ainsi que des groupes d'études pour les aider dans leur travail. Aujourd'hui l'Espace d'Art contemporain « Eugène Beaudouin » y est installé.

Tous les équipements, ouverts sur la Ville, peuvent également profiter aux Antoniens intéressés.

En 1986 un bâtiment a été détruit faisant perdre 450 Chambres, sa capacité d'accueil est actuellement de 1562 chambres individuelles et 480 T2 (2 pièces).

### Détruire ou réhabiliter la RUA est un choix de société.

L'urgence du développement du logement social étudiant est reconnue par tous !

Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche déclarait le 18 Septembre : « La question du logement qui est le premier poste de dépenses pour les étudiants, reste évidemment pour nous une question centrale. »

Le logement social étudiant est une urgence (5 à 7 % des étudiants seulement en France peuvent avoir accès à un logement en résidence universitaire, encore moins en Région parisienne). On connaît les difficultés, la détresse dans laquelle vivent de nombreux étudiants en France ; les constructions annoncées doivent s'ajouter à l'existant et non s'y substituer.

La Région Ile de France a mentionné la spécificité de la Résidence dans le Schéma Directeur de la région Ile de France et elle est prête à contribuer financièrement à sa rénovation « *Première résidence universitaire de France, le site d'Antony regroupe plus de 2 000 chambres sur les 13 000 environ que comptent les académies d'Ile-de-France. L'état de ses bâtiments est dans une situation déplorable et leur rénovation revêt un caractère d'urgence incontestable. Alors que la Région*

*avait mobilisé des crédits dans le cadre du Contrat de Plan 2000-2006, aucune réhabilitation n'a pu être engagée, en raison de l'absence de mobilisation des autres partenaires. Cette situation conduit la Région à s'engager, à titre exceptionnel, dans cette opération, à hauteur de 2M€ pour 2008.* » (extrait du communiqué de presse du 19 décembre 2007)

Pour réhabiliter la Résidence Universitaire et maintenir sa capacité d'accueil les interventions se sont multipliées (élus d'opposition à Antony et à la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre, Madame la députée Maire de Bagneux, Pascale Le Néouannic, conseillère régionale). L' AARUA a été créée en 2006.

Le député Jean Paul ANCIAUX a publié deux rapports sur le logement étudiant (2004 et 2008). Dans son rapport publié en février 2008 Jean Paul Anciaux rappelle que le diagnostic de l'existant avait permis (en 2004) d'identifier un besoin sur 10 ans de 7 000 réhabilitations par an et 5000 constructions nouvelles par an. Il souligne le retard pris : « La période 2004-2007 a vu la réalisation de 17500 réhabilitations et 6300 nouveaux logements ou prises en gestion par les CROUS » (au lieu de 28 000 réhabilitations et 20000 constructions nouvelles prévues pour ces 4 ans NDLR)

Alors pourquoi la Résidence Universitaire d'Antony est-elle menacée ?

## Pourquoi le forum d'Antony oublie la Résidence Universitaire Jean Zay :

- **La Communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre (CAHB)** va sans doute parvenir, malgré des revers juridiques et de nombreuses oppositions, à se faire attribuer le transfert de compétences du logement étudiant (donc de la RUA) au détriment du CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires), qui pourtant rembourse, en principe jusqu'en 2019, les emprunts qui ont permis sa construction et qui, compte tenu de sa vocation et de son expérience, a bien meilleure compétence en la matière que la CAHB.
- **La majorité de la CAHB s'inscrit dans la logique de son ancien président**, Patrick Devedjian, qui a fait savoir depuis plus de 20 ans sa volonté de détruire, au moins en partie la RUA, et a initié la loi sur le transfert de compétences (2004).
- **La Ville d'Antony a intégré dans son Plan Local de l'Urbanisme une réserve foncière** qui traverse les bâtiments de la RUA. Pour quels projets ? Elle ne cache pas qu'elle aussi est favorable à une réduction de la résidence. Les terrains, sur lesquels elle se trouve, remarquablement situés à la Croix de Berny, suscitent bien des convoitises

## La RUA doit être réhabilitée sans réduction de sa capacité d'accueil !

- **Des financements doivent être dégagés pour que les travaux urgents nécessaires soient réalisés dans la résidence.** Le Crous a prévu d'investir 200000 à 300000 euros, cela ne suffira pas. Des chambres ne peuvent être attribuées parce que les crédits ne sont pas mobilisés pour les rénover tandis que des étudiants doivent renoncer à leurs études. Un incendie s'est déclaré début Octobre dans une chambre. L'Etat, la Région, la CAHB doivent contribuer avec le CROUS à une mise aux normes rapide.
- **Un véritable projet de réhabilitation doit enfin être débattu entre les parties prenantes** (CROUS, CAHB mais aussi Etat, Région, étudiants etc..). Les décisions et les financements pour réhabiliter la plus grande Résidence universitaire de France ne peuvent dépendre du bon vouloir et de la capacité de la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre. Les propositions du rapport Anciaux sur les aménagements possibles pour ne pas réduire la capacité actuelle tout en modernisant les chambres doivent être étudiées.
- **Le projet de construction de 3000 logements étudiants dans les Hauts de Seine présenté dans une convention signée entre le Conseil Général des Hauts de Seine et l'Etat doit s'ajouter à l'existant réhabilité** et non compenser les destructions souhaitées par P. Devedjian. La Ministre V. Péresse annonce, pour 2008, 6100 chambres réhabilitées et 3300 places nouvelles dans le parc immobilier géré par le CROUS en France ; même en ajoutant la transformation de bâtiments militaires (...), nous sommes encore loin des besoins exprimés dans le rapport Anciaux.

**L'Association des Amis de la Résidence Universitaire d'Antony  
vous appelle à agir avec elle et tous ceux qui le souhaitent  
pour sauver la RUA et développer le logement social étudiant**

Notre site : (<http://amisrua.antony.free.fr>) contact : [amis.rua@hotmail.fr](mailto:amis.rua@hotmail.fr)

AARUA 14 rue des Hautes Bièvres 92160 ANTONY

Tél : 06.88.11.71.96

Bulletins d'adhésion et cartes pétitions disponibles (voir notre site)